

COMMUNAUTE DE COMMUNES
VEZERE MONEDIERES MILLESOURCES
19260 Treignac
Lundi 31 août 2026

Paraphe

M.

019-200066645-20260831-882026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/09/2026

Feuillet - 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	38
Titulaires Présents	30
Suppléants avec vote	2
Pouvoirs	2
Nombre de votants	34
Date de la convocation	24/08/2026
Certifié exécutoire le	01/09/2026
Date d'affichage	03/09/2026
Envoyé en préfecture le	03/09/2026

Le trente-et-un août deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE : BERNARD Sylvain, BEZEAU Sophie, BORT Jean-Pierre, BOUCHOT Estelle, BOUDIN Olga,

CASSAN Stéphanie, CHASSEING Daniel, CHEYPE Sandrine, COUTURAS Alain, DEGERY Sylvie, DUVAL Patrick, GIOUX Sylvain, JANICOT Véronique, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, LARIVIERE Chrystel, LAURENT André, LEFEVRE Corinne, LEGRAIN Alexia, LEGRAIN Olivier, LELIEVRE Marie-Christine, LELIEVRE Carla, MADRANGE Christian, MORATILLE Gérard, PETIT Christophe, PEYRAMAURE Pierre, RUAL Bernard, SENEJOUX Geneviève, TAVERT Gérard, URBAIN Jean-Yves.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE : SIRIEX Jean-Louis, DUPUY Catherine.

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : BEAUVAIS Hélène, GAGE Pascal, DANTONY Christophe, ORZOLEK Catherine, MASSOUBRE Patrick.

EXCUSES : VAN ROEKEGHEM Frédéric (donne procuration à URBAIN Jean-Yves), VIGROUX-SARDENNE Josiane (représentée), GARAIS Daniel (donne procuration à PETIT Christophe), ENSERGUEIX Jean-François, GUSTIN Fabienne (représentée).

INVITE : GOUCHER Christian (délégation spéciale - commune de Tarnac).

Secrétaire : PETIT Christophe.

88-2026 Attribution d'une subvention d'équipement à la commune de Chamberet (extension des locaux de l'AVEHC).

CONSIDÉRANT le rôle économique et social majeur de l'Association Vieillesse et handicap (AVEHC), qui emploie 210 salariés sur le territoire ;

CONSIDÉRANT l'exiguïté des locaux actuels, en particulier de la blanchisserie, qui contraint l'association à refuser de nouveaux marchés et freine son développement ;

CONSIDÉRANT la maîtrise d'ouvrage assurée par la commune de Chamberet pour la construction d'un nouveau bâtiment adapté aux besoins de l'association, dont le coût total d'aménagement s'élève à 900 000 € HT ;

CONSIDÉRANT le plan de financement prévisionnel intégrant les participations de l'État (DETR) 110 000€ et du Conseil départemental, 200 000€, ainsi que la sollicitation d'une aide complémentaire auprès de la Communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources (V2M) ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à 33 voix pour, 0 contre, 1 abstention :

- **DÉCIDE** d'accorder une subvention d'équipement d'un montant de **50 000 €** à la commune de Chamberet pour le financement de ce projet.
- **PRÉCISE** que la dépense sera inscrite au budget principal de la communauté de communes,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Treignac le 02/09/2026
Le Président Philippe JENTY

